

Rapport d'activité 1998

Table des matières

<u>Avant-propos</u>	<u>Memoriav</u>
<u>Affaires internes</u>	<u>Suisseculture</u>
<u>Secrétariat général, présidence et comité</u>	<u>Visions du Réel - Nyon</u>
<u>Assises ARF</u>	<u>Club des Cinq - 2e Fête des Arts</u>
<u>Révision de la loi sur le cinéma</u>	<u>Fondation Kiwanis - Bourses CULTURA</u>
<u>Bon en avant</u>	<u>Fondation Elisabeth-Forberg</u>
<u>Succès Cinéma - Aide au cinéma liée au succès des films</u>	<u>Aide aux créateurs dans le besoin en Suisse</u>
<u>Comité consultatif</u>	<u>Subventions versées aux organisations culturelles</u>
<u>Commission fédérale du cinéma</u>	<u>Centre suisse du cinéma</u>
<u>OFC - Formation professionnelle et continue</u>	<u>AMI - Accord multilatéral sur l'investissement</u>
<u>Focal</u>	<u>Présence du cinéma suisse à l'étranger</u>
<u>Cinésuisse</u>	<u>Politique internationale de l'audiovisuel</u>
<u>Input for Output I + II</u>	<u>Réseau international d'informations</u>
<u>Comité Mediadesk</u>	<u>Location Switzerland</u>
<u>FERA</u>	<u>Internet/Filmnet</u>
<u>SSR</u>	<u>Conseils juridiques pour les membres</u>
<u>Accords-cadres</u>	<u>Carte de libre entrée</u>
<u>Pro Helvetia</u>	<u>Finances de l'ARF</u>
<u>Suissimage</u>	<u>Remerciements</u>
<u>Swissperform</u>	<u>En guise de conclusion</u>

Avant propos

Pour exposer de manière compréhensible les événements de l'an passé, beaucoup de plans - au sens cinématographique - sont nécessaires. Conformément à son but, qui est de s'engager en faveur du développement d'un cinéma suisse indépendant, de la culture cinématographique en Suisse et des intérêts professionnels de ses membres, l'ARF déploie depuis toujours des activités dans des domaines très divers. Dans chacun de ces domaines, il importe de régler à chaque fois la netteté sans toutefois perdre de vue l'ensemble. En vertu de ce principe, le rapport d'activité présente cette année encore une trentaine de rubriques. Certaines zooment sur les événements internationaux (par exemple "Réseau international d'informations", "Politique internationale de l'audiovisuel", etc.). D'autres mettent l'accent sur ce qui s'est passé dans notre pays. L'un ne peut toutefois être compris sans l'autre. La démonstration en est fournie cette année par l'AMI. Pour détecter les dangers engendrés par cet accord international, il a d'abord fallu procéder à un état des lieux de la situation helvétique. Mais la comparaison avec des modèles étrangers est aussi utile et nécessaire pour comprendre la révision en cours de la loi sur le cinéma. Voilà déjà cités deux gros dossiers traités l'an passé. Cela dit, il faut aussi signaler ici le "bon en avant". Ce projet de Marc Wehrli, désormais bien connu et discuté dans tous les milieux, cherche à provoquer une augmentation notable et sans doute nécessaire depuis longtemps du crédit du cinéma. En vue d'atteindre cet objectif, l'unité de la branche cinématographique serait un préalable sine qua non. Or, comme on peut s'en apercevoir à la lecture des chapitres sur l'accord-cadre et sur Cinésuisse, on en est loin, très loin même. Ajoutons au tableau que les films suisses de fiction n'ont pas précisément reçu l'an dernier un accueil critique très favorable. Compte tenu de ces tendances, le comité de l'ARF a jugé bon de débattre de ces problèmes, qui ne concernent pas seulement la politique culturelle, et de chercher ensemble des solutions (voir "Assises ARF"). Dans cet esprit, à tout de suite...

Affaires internes

Une assemblée générale extraordinaire a eu lieu à Soleure le 24 janvier 1998, au cours de laquelle le nouveau secrétaire général de l'association, Jon Peider Arquint, a été élu à l'unanimité et par acclamations. Il a pris ses fonctions le 1er février, occupant un poste à 70%, et a depuis représenté au mieux les intérêts de l'ARF sur le plan intérieur et extérieur.

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

A cette assemblée générale extraordinaire, le point final a été mis à la discussion sur une question qui couvrait depuis un certain temps: le nom de l'association en allemand: "Verband Schweizerischer Filmgestalterinnen und Filmgestalter". Pour beaucoup, surtout à l'étranger, le terme de "Filmgestalter" est incompréhensible, ce qui fait que nous avons souvent été qualifiés de techniciens du film. En diverses circonstances comme dans les milieux journalistiques, notre nom a suscité peu de compréhension. Au terme d'une discussion approfondie et d'une comparaison des propositions reçues, on s'est mis d'accord sur le nouveau nom en allemand:

Verband Filmregie und Drehbuch Schweiz - FDS

Le nom en français reste inchangé: Association suisse des réalisatrices et réalisateurs de films (ARF).

Le 27 juin 1998 s'est déroulée à l'île de St-Pierre (lac de Biemme) l'assemblée générale ordinaire. La liste des personnes excusées était plus longue que la liste des participant(e)s. Lors de cette assemblée, les nouveaux membres suivants ont été admis dans l'association à l'unanimité et par acclamations:

Michele Andreoli
Hercli Bundi
Bernard Weber
Olivier Zimmermann
Bianca Conti-Rossini
Stefan Schwietert
Sabine Boss
Georges Gachot
Stina Werenfels
Vadim Jendreyko

On donné leur démission de l'association pour des raisons de réorientation professionnelle:

Pius Morger, Martin Wirthensohn et *Claudia Acklin*; par ailleurs, *Andreas Vetsch* a suspendu pour deux ans son affiliation car il séjourne actuellement à l'étranger.

Les 7 et 8 novembre 1998 s'est tenu à Lenzbourg un week-end de travail bien préparé destiné à tous les membres. Il avait pour but de faire le point sur les positions défendues par l'ARF. La base devait être entendue et elle devait aussi être exhortée à faire valoir davantage son point de vue dans l'association sur des questions et des développements politico-cinématographiques (voir "Assises ARF"). Cette réunion a eu un prolongement le 12 décembre à Berne, d'autres rondes de discussion sont d'ores et déjà prévues pour 1999.

Outre le rapport d'activité 1997 et le programme d'activité 1998, les membres ont reçu, sur des questions d'actualité, des informations qui leur étaient spécialement destinées en juillet, en septembre et au moins d'octobre.

Nous avons dû hélas déplorer deux décès en cours d'année.

Le 14 mars, la branche cinématographique a pris congé de *Martin Schlappner*. Journaliste et essayiste, président pendant des années du jury fédéral des primes de qualité et de la société suisse des Journées cinématographiques de Soleure, membre du législatif cantonal et communal zurichois, occupant de nombreuses autres fonctions, Martin Schlappner s'est battu avec éloquence, pendant un demi-siècle, pour un cinéma suisse original et ouvert au monde.

En août nous est parvenue la nouvelle du décès d'*Henry Brandt*, notre membre fondateur, survenu en France. Depuis les débuts du nouveau cinéma suisse, par ses documentaires engagés et ses prises de position pour un cinéma indépendant, Henry Brandt a profondément influencé le cinéma suisse.

Nous honorerons la mémoire des deux disparus.

Secrétariat général, présidence et comité

Le secrétariat général, la présidence, le comité et les réviseurs des comptes ont été réélus à l'unanimité pour une nouvelle année lors de l'assemblée générale.

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

Tula Roy a démissionné du comité, mais accepte de rester assesseur. Vu la taille du comité, son siège n'est pas repourvu.

Ainsi, l'ARF est représentée par les personnes suivantes:

Jon Peider Arquint (secrétaire général), Kaspar Kasics (président), Christoph Schaub (vice-président), Marian Amstutz, Jacqueline Surchat, Erich Langjahr, Tania Stöcklin, Danielle Giuliani, Dieter Gränicher, Mathias Knauer, Christian Iseli, François Kohler, Felix Schaad, Hans Stürm et Werner Zeindler (membres du comité), Tula Roy, Peter von Gunten, Villi Hermann, Markus Imhoof, Isolde Marxer, Patricia Plattner, Gabrielle Baur, Yves Yersin, Georg Radanowicz, Lutz Konermann, Urs Graf et Frédéric Maire (assesseurs), ainsi que Stefan Haupt et Jörg Helbling (réviseurs de comptes).

Le comité a tenu en outre sept réunions au cours de l'année 1998.

Assises ARF

Les 7 et 8 novembre 1998, l'ARF a tenu à Lenzbourg, en présence d'une bonne chambrée de membres, des assises qui ont eu un prolongement à Berne le 12 décembre. A partir d'un texte de base sur l'évolution du nouveau cinéma suisse depuis les années 60, rédigé par le président en collaboration avec le secrétaire général, une série de thèses ont été élaborées au cours de débats extrêmement stimulants et constructifs, qui serviront de lignes directrices au comité pour son travail futur.

Cinéastes, nous sommes aujourd'hui plus que jamais tiraillés entre l'art et le marché. Les paramètres du succès se sont déplacés, et pas seulement à la télévision. Un film est de moins en moins jugé d'après la manière dont il raconte quelque chose, mais de plus en plus mesuré d'après l'ampleur du public qu'il touche.

La discussion a clairement montré qu'il était absolument de notre intérêt d'atteindre avec nos films le public le plus large possible. Nous n'éviterons pas la question de savoir comment y parvenir, et nous ne voulons du reste pas l'éviter. Il nous faut sans cesse nous demander si nous racontons nos histoires de telle façon qu'elles passent la rampe. Car la culture sans public n'a pas de sens. Chaque film doit toucher son public. A cet égard, le contenu, la façon de raconter, mais aussi le budget jouent un rôle. Le film est une entreprise économique. L'obsession du réalisateur implique donc aussi le calcul du passeur. L'obsession et le calcul doivent être en interaction. Nous avons parfaitement conscience de porter cette responsabilité. Sur le plan de la politique cinématographique, cela signifie toutefois que de nouveaux instruments de promotion doivent être créés. Le "bon en avant" devrait aussi viser cet objectif et pas seulement tendre à une augmentation des moyens pour la production. La faiblesse du cinéma suisse tient en particulier au fait que la promotion est désavantagée, que les films ne peuvent pas être maintenus à l'affiche des salles plus longtemps à l'aide des relations publiques et de la publicité. Le cinéma suisse n'a pas besoin de label, de meilleur emballage. Il a besoin de plus de mobilité tant au niveau de la production que de la commercialisation. Et d'une presse qui ne cherche pas à se mettre en évidence par ses gros titres négatifs mais est en mesure de traiter du contenu des films avec compétence. A l'heure actuelle, on met la charrue devant les boeufs. On croit pouvoir améliorer le cinéma suisse, et son image en particulier, en changeant les structures. On entend produire plus de films de manière plus industrielle, collaborer davantage avec la télévision, se présenter comme une branche unie et faire du lobbying. La question de savoir quel cinéma nous voulons faire et pouvons faire passe en l'occurrence à l'arrière-plan.

Les interventions et déclarations faites lors de ces assises ont clairement montré que le cinéma suisse avait besoin de couvrir un large spectre et de présenter une grande diversité pour pouvoir donner naissance à certains films qui sortent du lot. Il en va de même en particulier à la télévision. Un encouragement orienté uniquement sur la quantité est aussi contre-productif que la tentative de mettre en place une aide au cinéma de pointe.

L'important, c'est plutôt la continuité et le développement du travail filmique ainsi que la collaboration partenariale, c'est-à-dire constructive et substantielle, avec des producteurs et productrices. La question n'est pas: cinéma d'auteur ou division du travail la plus grande possible. Il est possible de réaliser de bons films suivant des procédures très différentes. Mais

c'est toujours nous qui faisons les films, ce ne sont pas les responsables de la télévision ou les producteurs. Nous devons donc nous concentrer sur nos qualités, sur notre indépendance et sur notre originalité et ne pas nous abandonner à l'illusion d'une industrie suisse du cinéma. Du courage et des idées, voilà ce qui est nécessaire. Et, dans le rôle de partenaires des cinéastes, des producteurs qui assument leurs responsabilités et prennent des risques, et des commissions qui ne se laissent pas influencer par la pression de l'audimat mais favorisent, par leurs décisions courageuses, la production et le développement de films extraordinaires et intéressants, et soutiennent les réalisateurs et réalisatrices. Les grosses productions coûtant plusieurs millions de francs visent cependant l'Europe et doivent être financés par conséquent aussi par des capitaux étrangers.

Lors de ces assises animées, où les participants ont pu s'exprimer franchement et personnellement, des modèles pratiques et des stratégies concrètes ont également été évoqués et développés. La discussion se poursuivra cette année. (K.K.)

Révision de la loi sur le cinéma

Le projet de nouvelle loi sur le cinéma a pu être mis au net à mi-février. Après de nouvelles consultations avec les milieux concernés, il déboulera fin mars sur le bureau de la chef du département, qui décidera de la suite des opérations.

Le projet est conçu comme une loi-cadre et correspond à la pratique actuelle sur la plupart des points - pour ce qui est de l'encouragement du cinéma. L'encouragement lié au succès des films est ancré dans la loi. La manière dont l'encouragement sélectif doit à l'avenir être pratiqué dans les faits n'est pas décidée. Dans sa dernière version, le projet de loi laisse ouvertes toutes les options. L'affrontement concernant le comment (commissions, rapporteurs, producteurs) devra avoir lieu au moment de la consultation, aux Chambres fédérales, ou lors de l'examen de l'ordonnance.

Les modifications essentielles se trouvent aux chapitres de la distribution, de l'exploitation et de la projection de films. La législation doit être simplifiée et libéralisée, et répondre à l'objectif premier qui est le maintien d'une offre d'un haut niveau de qualité et d'une grande diversité. Pour atteindre cet objectif, il est prévu d'instaurer une taxe d'orientation, au profit de l'encouragement de la production, de la distribution et de l'exploitation. Quiconque, pour prendre cet exemple, porte atteinte à la diversité en lançant un film avec un grand nombre de copies devra payer quelque chose. (H.-U.Sch.)

Bon en avant

Début avril 1998, Marc Wehrlin a présenté à la profession le projet "bon en avant", qui, à partir d'une analyse de la situation et des besoins du cinéma suisse, conclut à la nécessité d'augmenter massivement la manne fédérale destinée au cinéma. Pour que ce cinéma suisse puisse s'affirmer demain sur les écrans, le crédit qui lui est destiné doit être augmenté de quelque 13,5 millions de francs: tel est l'objectif que l'Office fédéral de la culture (OFC) voudrait atteindre avec la collaboration de la branche.

Dans une première prise de position, l'ARF a assuré Marc Wehrlin de son entier soutien pour entreprendre et réaliser le "bon en avant". L'ARF a simultanément fait remarquer que l'ordre de priorité proposé, qui plaçait la production au quatrième rang, derrière "Succès cinéma", l'aide à la distribution et la coopération européenne, devait encore faire l'objet de discussions. L'ARF considère en particulier que l'encouragement, proposé par Marc Wehrlin, des sociétés de production est discutable et qu'il n'est pas réalisable si un débat n'a pas lieu et si des conditions précises ne sont pas fixées relativement à la qualité et à la diversité des productions mais aussi aux délais et au contrôle de l'utilisation des ressources.

Sur le fond, l'ARF a l'intime conviction qu'une augmentation massive du crédit du cinéma ne peut réussir que si a lieu au préalable un "bon en avant mental" dans la profession. Aussi bien la définition des objectifs que celle des stratégies d'encouragement doivent être mises au point conjointement par la branche. Un bon en avant financier ne peut être réalisé que si nous tirons effectivement tous et toutes à la même corde, autrement dit, si la branche est unie sur la manière dont d'éventuels nouveaux investissements doivent bénéficier au

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

cinéma. La réponse de l'association des producteurs de films SFP à notre proposition de créer un groupe de travail "perspectives" a certes été positive, mais on en est resté à un acquiescement du bout des lèvres. Cette exigence de définition des buts et des contenus, cette exigence de discussion des convergences et des divergences, l'ARF les a aussi fait valoir à CinéSuisse. L'avenir dira si la profession est prête à s'unir sur certains objectifs du bon en avant ou si tout l'exercice s'achèvera finalement par une lutte au couteau - improductive et peu susceptible de lui attirer les faveurs du public - pour capter de l'argent frais.

Christoph Schaub représente l'ARF au sein du groupe de travail "Vision 2002" créé par CinéSuisse en marge du bon en avant. La tâche de ce groupe est de mener une action de lobbying aux Chambres fédérales et dans le public. (K.K.)

Succès Cinéma - aide au cinéma liée au succès des films

Le groupe de conseillers de Succès Cinéma, où notre association est représentée par Marian Amstutz, a, lors de sa réunion du 24 septembre 1998, examiné les manques et défauts apparus dans l'application de Succès Cinéma. Tout le monde a admis que l'effet des bonifications versées aux exploitants sur la présence des films suisses dans les salles était trop faible. C'est pourquoi un modèle a été mis au point qui obligera désormais les exploitants, au même titre que tous les autres bénéficiaires, à réinvestir une partie de leurs bonifications (50%) dans des films suisses (mesures promotionnelles spéciales, utilisations de bandes-annonces).

A partir de 1999, et c'est nouveau, seuls les films ayant réuni plus de 1000 entrées seront pris en considération pour l'aide liée au succès des films. Il s'agit ainsi d'empêcher qu'une liste de films suisses soit publiée, contenant une majorité de films suisses ayant fait moins de 1000 entrées. Par ailleurs, la limite du retrait, actuellement fixée à 5000 francs, pour les bonifications destinées aux réalisateurs, aux producteurs et aux distributeurs, est abolie. La conjonction de ces deux mesures représente une amélioration de la situation pour les petits films.

Enfin, le groupe de conseillers a estimé que l'argent devrait être réinvesti plus rapidement, afin de ne pas bloquer tout le système. C'est pourquoi le délai fixé pour le réinvestissement des bonifications destinées aux producteurs et distributeurs devrait être ramené de 3 à 2 ans. En revanche, il a été admis que le rythme de production des réalisateurs et des auteurs-producteurs était plus lent que celui des producteurs et distributeurs.

Au sein du groupe des conseillers, l'idée a été lancée de supprimer les primes de qualité, de chercher un nouveau système de bonus pour le domaine de la réalisation dans l'aide liée au succès, de libérer les réalisateurs de l'obligation d'investir et de sortir le domaine de la réalisation de l'aide liée au succès au profit du domaine de la production. Notre association a toujours défendu l'idée que le système des primes de qualité, qui distinguent la valeur des films, devait constituer le complément nécessaire de l'aide liée au succès des films. A nos yeux, exclure les réalisateurs du système de l'aide liée au succès n'entre pas le moins du monde en ligne de compte. La majorité du groupe de conseillers a sans doute pu être gagnée à cette idée, mais ce n'est pas la dernière fois que nous serons confrontés à cette proposition. C'est la raison pour laquelle il conviendra de suivre attentivement l'évolution des choses.

L'Office fédéral de la culture remanie en ce moment les directives conformément à ces recommandations du groupe de conseillers et les soumettra à l'approbation de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss. (M.A.)

Comité consultatif

a) Structure du comité consultatif

Durant la 2e année sous le régime des nouvelles structures du comité consultatif, le BA 1 est resté le même qu'en 1997, au BA 2 la présidence a changé: Pierre-André Thiébaud a remplacé Bianca Conti-Rossini, qui est toutefois restée membre du BA 2.

b) Pratique d'évaluation des dossiers

La pratique d'évaluation, introduite en 1997, n'a pas changé; aujourd'hui comme hier, on commence par discuter, puis on vote, après quoi la proposition du rapporteur est modifiée si nécessaire, c'est-à-dire que des aspects supplémentaires de la discussion sont rajoutés ou des aspects superflus sont enlevés. Si le résultat du vote est contraire à la proposition du rapporteur, un autre membre rédige le texte exprimant cet avis contraire.

c) Réflexion sur le travail au BA 1 et BA 2

En 1998, le temps a malheureusement manqué pour réunir les deux comités consultatifs, ce que nous regrettons. Cette rencontre doit avoir lieu les 1er et 2 juin à Comano. Nous entendons entre autres y visionner les films de télévision qui ont obtenu une aide, dans la mesure où ils ont été réalisés, et tirer un bilan. (T.R. et T.St.)

Commission fédérale du cinéma

La commission fédérale du cinéma (CFC) a toujours été tenue informée durant l'année écoulée de l'état actuel des différents dossiers de politique culturelle, par exemple la révision de la loi sur le cinéma, Succès Cinéma, SAT.1... (voir à ce sujet les chapitres correspondants).

Les événements méritant une mention particulière dans le rapport d'activité sont les suivants:

a) Changements de personnel

Monsieur Peter Tschopp quitte ses fonctions de président de la CFC à fin 1998. La présidence sera reprise à partir de 1999 par Monsieur Andreas Iten, membre du PRD, conseiller aux Etats zougais jusqu'à la fin de l'année.

Au surplus, la section du cinéma a engagé une nouvelle juriste, Madame Alexandra Khoury.

b) Bon en avant:

L'initiative de lancer le bon en avant a été prise au sein de la CFC. Marc Wehrin a présenté un texte surprenant et résolument tourné vers l'avenir, qui préconise "la diversité, davantage de continuité, de responsabilité personnelle et de succès". Les associations professionnelles ont été priées d'ébaucher des solutions indiquant comment il serait possible d'obtenir une augmentation massive du crédit du cinéma. Les propositions reçues ont ensuite été évaluées, puis la commission du cinéma a créé le groupe de travail "Vision 2002", destiné à soutenir Marc Wehrin dans ses démarches (voir "Bon en avant").

c) Coproduction:

En Italie, une nouvelle pratique en matière d'encouragement a été mise en place. Elle se concentre sur les intérêts nationaux et est en infraction avec l'accord de coproduction. Des discussions sont en cours.

En France, le CNC a fourni le rapport promis sur les coproductions F/CH: les prestations publiques sont certes inégales, dit le rapport, mais la Suisse profite par contre de mesures indirectes (par exemple chaînes de télévision). Les discussions se poursuivent.

d) Penthaz:

Le dépôt de la Cinémathèque destiné aux archives a été acheté par la Confédération pour 6 millions de francs.

e) Prix du cinéma:

Un nouveau mode de nomination des films a été introduit. Les organisations de patronage présélectionnent 5 films par genre dans la production de l'année, et c'est ensuite le jury indépendant qui choisit les lauréats parmi ces films nominés. Le SSFV a lancé l'idée de remettre aussi des prix aux meilleurs acteurs/actrices et techniciens/techniciennes.

f) Budget:

En 1998, l'OFC s'est endetté. Vu le budget existant, le nombre de projets soutenus a été trop élevé, de sorte que le budget effectif pour 1999 est encore plus restreint que d'ordinaire.

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

Par 90 voix contre 65, le Conseil national a, lors du débat sur le budget, rejeté une proposition de la conseillère nationale Ruth-Gaby Vermont visant à augmenter d'un million de francs le crédit du cinéma.

Conclusion: le bon en avant devrait être un dossier prioritaire de l'année prochaine! (T.St.)

OFC – Formation professionnelle et continue

En 1998, les nouvelles directives de l'aide sélective sont aussi entrées en vigueur pour la formation professionnelle et continue. En collaboration avec l'OFC, des contrats de prestations valables 3 ans ont été élaborés avec les écoles de cinéma et Focal, un rapporteur de la commission étant à chaque fois désigné responsable. L'école de cinéma de Zurich fait pour le moment exception, car bien des points sont encore flous à cause de la transformation en haute école spécialisée. Une autre partie du budget a été affectée à des demandes de stage sur des productions cinématographiques. A l'été, la commission a commencé d'élaborer de nouvelles directives sur les contributions fédérales versées pour la formation de stagiaires travaillant sur des productions cinématographiques. Le nouveau modèle doit contribuer à une formation professionnelle et continue davantage axée sur des objectifs. Il est prévu de mettre en vigueur le nouveau modèle à l'été 1999, après qu'il aura été publié dans la branche. (D.G.)

Focal

Comme annoncé l'an dernier déjà, les programmes de formation continue de Focal destinés spécifiquement à l'association ont été concentrés en 1998 sur un petit nombre de cours, d'autant plus intensifs. Il convient de mettre surtout en exergue le séminaire pour réalisateurs de et avec Wojciech Marczewski, qui a pu être mené à son terme avec la même intensité qu'il avait commencé, à l'automne 1997, 52 jours de séminaire auparavant! Les avis unanimement positifs de tous les participant(e)s ont incité le comité de fondation à donner son accord à la tenue, durant l'année à venir, d'un séminaire placé sous la même direction (dans un cadre légèrement élargi dans le sens de la "collaboration avec la caméra").

"Pitchpoint", autre initiative soutenue par Focal qui présente un intérêt particulier pour nos membres, a ouvert ses portes virtuelles en novembre. C'est un forum sur l'Internet dont l'adresse est "<http://www.pitchpoint.org>", où des auteurs et des producteurs ont la possibilité de présenter leurs idées, leurs projets, leurs besoins, leurs conseils. Ce forum est très bien structuré et il a donc été rapidement adopté et utilisé - c'est un outil extrêmement stimulant pour trouver des contacts dans le secteur du scénario!

Dans le domaine du scénario, un des piliers traditionnels des programmes de formation continue de Focal, outre la poursuite de la collection "Nous les Suisses - Ecrire pour la télévision", il faut signaler encore des coproductions réussies avec la "Masterschool Drehbuch" de Berlin et le "Drehbuchforum" de Vienne. Ainsi le "Frank Daniel Associates Workshop" à Berlin, le séminaire de Linda Seger "Making a Good Script Great" à Vienne, le programme "Step by Step" sur le développement d'un sujet, dont quatre auteurs suisses (Sabine Boss, Jacqueline Surchat, Rolf Lappert et Stefan Hoffmann) ont pu profiter l'année passée, ainsi que l'inscription pour suivre un programme de formation continue d'une année en vue de devenir script-consultant, cours qui sera également suivi l'année prochaine par quatre ressortissant(e)s helvétiques.

Dans le secteur documentaire, il sied de signaler les manifestations sur l'"interview documentaire", ainsi que les coproductions "Film Comment" à Fribourg, et "Wie Wirklichkeit erzählen?" à Duisbourg. Un séminaire est en projet sur la "mise en scène pour la télévision - contrainte ou chance?", qui tient compte du transfert du film d'auteur vers la mise en scène de commande dans le champ professionnel.

Parmi les nouveautés dans la structure du comité de fondation, on notera la présence depuis le printemps dernier, en tant qu'"observateur permanent", d'un représentant de la SSR, Ulrich Kündig. Cette ouverture en direction de la télévision et de ses intérêts en matière de formation continue a valu à Focal, outre certaines suggestions et un feed-back constructif,

l'une ou l'autre participation financière aux frais de séminaire de la part de la SSR. La poursuite de cette sorte de coopération, ou le passage du statut d'observateur au siège permanent réservé à un représentant de la SSR au comité de fondation, sont actuellement en discussion.

Pour le reste, le comité de fondation a discuté de la mise à jour des principes directeurs de Focal huit ans après leur adoption. De nouvelles priorités et de nouveaux objectifs ont été définis; ainsi par exemple une profession de foi plus marquée en faveur de la formation CONTINUE, et avant tout de la formation de la RELEVÉ de talent. Les propositions de refonte des principes directeurs doivent être soumis prochainement aux associations membres de la fondation pour avis et commentaire.

D'un point de vue très personnel, votre représentant au comité de fondation voudrait ici souligner la collaboration sans nuage, créative et constructive, qui y règne avec les collègues des associations partenaires. Aujourd'hui comme hier, j'estime que Focal est un instrument très précieux aussi bien en ce qui concerne son but avoué, la promotion de la qualité du cinéma suisse, que du point de vue des échanges d'idées qui ont lieu tant à l'intérieur de l'association qu'entre associations. Dans cet esprit, je serais heureux de voir nos membres faire un usage plus intense des cours proposés, et ces cours évoluer conformément à vos besoins. (L.K.)

Cinésuisse

Alors que l'année avait commencé plutôt calmement, certains premiers tiraillements sont apparus au sein de Cinésuisse en corrélation avec le contrat Teleclub: la signature du contrat s'était fait attendre au-delà du raisonnable. D'autres sont apparus à l'été, alors qu'une déclaration conjointe de la branche cinématographique au sujet de l'Union européenne devait être publiée pour le Festival de Locarno. La représentante d'une autre association cinématographique s'est abstenue de voter, car elle ne pouvait le faire sans avoir l'assentiment de son comité. Cet incident a été utilisé comme prétexte pour critiquer vertement le droit de veto inscrit dans les statuts de Cinésuisse. Les mêmes critiques se sont fait jour au moment des pourparlers relatifs à l'accord-cadre avec SAT.1. Les adversaires du droit de veto (dont les plus virulents sont la SFP et les SFVP) ont argué que celui-ci empêchait de travailler de manière constructive et expéditive. Et que la structure de Cinésuisse, société simple, était dépassée. Qu'il fallait si possible se constituer en association, avec des décisions prises à la majorité. L'ARF a toujours fait remarquer qu'il n'était pas possible de discerner un problème structurel dans le droit de veto. Si une proposition était dans l'intérêt général de chacun, personne n'y mettrait son veto. C'est du reste ce que confirmait l'examen du passé. Ces dernières années, le droit de veto avait été utilisé en tout en pour tout à deux reprises. De surcroît, le droit de veto ne pouvait, selon les statuts, être utilisé que pour des décisions qui allaient à l'encontre des intérêts fondamentaux d'une association. Si l'on entendait à présent introduire une association soumise au principe du vote à la majorité, elle serait vouée à l'échec étant donné la diversité des grandes orientations des différentes associations. Le droit de veto protégeait en effet l'autonomie des associations. Si cette autonomie n'était plus respectée, le départ des associations majorisées ne serait plus qu'une question de temps. Cette expérience avait été vécue voici quelques années dans le cadre de l'Interassociation pour le film et l'audiovisuel (IVA), à laquelle l'ARF n'avait pas adhéré. Par ailleurs, nous avons toutefois répété avec force que nous désirions avoir une structure permettant de défendre à l'extérieur, aussi efficacement que possible, les intérêts communs de la branche. L'avenir de Cinésuisse sous sa forme actuelle va se jouer au cours des premiers mois de cette année (voir aussi "Input for Output").

Input for Output I + II

La journée de réflexion "Input for Output", qui s'est déroulée à Berne le 2 novembre 1998, avait été présentée comme une réunion au cours de laquelle les raisons de l'image négative qui colle au cinéma suisse (plus exactement probablement: le cinéma suisse de fiction)

devaient être étudiées. Sous la houlette magistrale d'Iwan Rickenbacher, des solutions devaient être ébauchées pour sortir de la crise, à partir des exposés prononcés par des experts en marketing pour la plupart étrangers à la branche. Le quotidien zurichois NZZ a rendu compte de cette journée bien organisée en rapportant que la seule chose devenue claire était que la branche voulait se doter de nouvelles structures. Certes, Corinne Kuenzli, l'organisatrice responsable, avait effectivement évoqué ce point dans son introduction. Elle avait plaidé avec véhémence pour la transformation de Cinésuisse en une association. Lors de la discussion de l'après-midi, il est toutefois devenu évident que la septantaine de représentant(e)s de la profession voulaient pour une fois parler moins de structures que de problèmes de fond. Le débat a pris une tournure passionnée et a été très intéressante, mais sans qu'on puisse déjà en tirer de conclusions concrètes.

Aboutir à des conclusions aurait été en fait le but des journées de réflexion "Input for Output II", qui ont eu lieu à Interlaken les 27 et 28 novembre 1998. Il n'a pas fallu longtemps pour s'apercevoir que Corinne Kuenzli, qui tenait de nouveau le rôle d'organisatrice, avait changé ses batteries. La restructuration de Cinésuisse était devenue le seul objet de la discussion. La crise du cinéma suisse avait à l'évidence son origine principale dans la structure actuelle de Cinésuisse, société simple avec droit de veto, a-t-on estimé surtout dans les rangs de la SFP, des SFVP et de l'ASITIS (voir aussi "Cinésuisse"). Vu le durcissement des fronts entre les associations, admis par Corinne Kuenzli, l'animation du débat a été confiée à une personne extérieure à la branche. La qualité du débat ne s'en est pas trouvée nécessairement améliorée. L'ARF s'est prononcée clairement contre la transformation en association dotée de compétences étendues et soumise au principe du vote à la majorité, ce qui s'est révélé juste compte tenu du fait que les associations ont des orientations manifestement différentes en matière de politique culturelle.

En guise de résultat, il a été décidé d'envoyer début 1999 un questionnaire aux associations affiliées à Cinésuisse, pour leur permettre de proposer leurs solutions quant au champ d'activité et à la structure de l'organisation. Même si les discussions continuent sur l'avenir de Cinésuisse, il faut observer ce qui suit au sujet des objectifs initiaux de "Input for Output": il est dommage que la seconde réunion n'ait pas été mise réellement à profit pour débattre au fond des moyens communs à mettre en oeuvre pour sortir de la crise qui frappe le film de fiction et pour élaborer de premières stratégies. La bonne idée à la base d'"Input for Output" est ainsi partie en fumée. Et les conclusions envoyées après coup par Iwan Rickenbacher n'y peuvent rien changer. Elles nous ont néanmoins confirmés dans l'idée qu'un film n'est ma foi pas un produit commercial comme un savon. C.Q.F.D.

Comité Mediadesk

Les mesures compensatoires en remplacement de Media 2 ont disposé une fois de plus de moins de ressources que l'année précédente, soit moins de 2 millions de francs au total. Les grands axes des mesures compensatoires demeurent inchangés: la formation, le développement de projets ainsi que la distribution/diffusion.

Les aides, qui existaient déjà en 1997, ont été poursuivies suivant des pourcentages du budget relativement inchangés. Lors du décompte final, il est néanmoins apparu que le développement de projets avait bénéficié de moins de ressources que prévu, alors que la diffusion et la distribution avaient entraîné des dépenses nettement plus élevées que prévu. Ce résultat aura des répercussions, en particulier sur le budget 1999, du fait que nous avons un fort excédent financier dans ce domaine (distribution/diffusion).

L'aide à la distribution de films en vidéo, qui doit permettre de soutenir des films qui ont eu du succès en salles en leur donnant une diffusion par cassettes, a été assez peu sollicitée, ce qui s'explique peut-être aussi par les exigences relativement élevées fixées en termes d'entrées réalisées en salles.

Les 70'000 francs destinés au sous-titrage et à la promotion pour la vente à des chaînes de télévision représentent un montant qu'on peut juger trop faible. Les sommes allouées ont généralement dû être réduites. De plus, une sélection relativement sévère a été pratiquée. Malgré tout, l'argent à disposition ne va pas augmenter l'an prochain.

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

Seule la journée "Europe", organisée par Franziska Reck en collaboration avec Focal, a bénéficié cette année d'un soutien extraordinaire.

De manière générale, on peut dire que les moyens financiers à disposition descendent lentement vers le seuil de l'admissible. Si la Suisse faisait partie à l'avenir du programme Media 2 (voir aussi "FERA"), il faudrait investir environ le double. Malgré cela, il est tout simplement impossible à l'heure actuelle d'obtenir davantage d'argent. L'espoir demeure, à condition que le "bon en avant" puisse être accompli. (D.Gr.)

FERA

Le réalisateur italien Francesco Maselli a été élu président de la FERA à l'assemblée générale qui s'est tenue à Rome début novembre 1998. L'Allemagne, la Suède et désormais la Hongrie sont représentées à la vice-présidence. Après l'examen des dossiers concernant l'organisation et les finances, il est resté peu de temps, hélas, pour le débat de fond. L'élaboration d'une directive européenne sur le cinéma, qui devrait notamment prescrire l'encouragement sélectif et contenir une définition du film européen/film européen pour grand écran a été brièvement évoquée.

Le projet ISAN a aussi donné lieu à discussion. Il s'agit en fait de donner un numéro à six chiffres à toutes les oeuvres cinématographiques, afin de faciliter leur identification dans l'échange des données entre sociétés de gestion des droits d'auteur. A la différence du système ISBN utilisé pour les livres, les détenteurs de droits doivent solliciter l'attribution d'un numéro. Il est aussi prévu de percevoir une contribution aux frais. Du moment que ce système comporte le risque que seuls les gros producteurs - étant donné le niveau des taxes à payer - pourraient annoncer leurs oeuvres à l'enregistrement et que par conséquent les producteurs indépendants seraient tenus à l'écart, la FERA a réagi au quart de tour. Comme nous l'avons appris à Suissimage, en Suisse, les numéros doivent être attribués par cette société ou par la SSA, et la contribution aux frais serait plutôt symbolique.

L'assemblée générale de la FERA a par ailleurs été placée sous le signe de la conférence européenne qui l'a suivie, consacrée au cinéma européen à la veille de l'euro. La conférence a abordé surtout la question du soutien du cinéma européen, car la présence des films européens dans les salles nationales continue d'être à la baisse. Les parlementaires européens présents ont proposé des mesures comme le triplement du budget de l'Union européenne affecté à l'audiovisuel ou la formation d'un groupe de coordination pour développer la sensibilité du public pour les films européens. Conclusion: "Cinema has to give the Euro an identity" (Luciana Castellina). La conférence, à laquelle ont pris part des professionnels et des politiques intéressés par la question du cinéma venus de 17 pays européens, s'est achevée par la "proclamation de Rome", confirmant ainsi la "charte de Delphes" (1988), qui constitue une sorte de convention sur le cinéma et le droit d'auteur: tout le monde a droit à la culture, tout le monde a droit à la protection de la qualité d'auteur.

Dans le cadre de la conférence, Elliot Silverstein, président de la "Artist Rights Foundation" (Los Angeles), a lancé un appel aux Européens. Les tendances visant à ne pas considérer comme auteurs les réalisateurs mais les détenteurs des droits vont en s'accroissant, malgré l'adhésion des Etats-Unis, en 1989, à la Convention de Berne. Trop souvent, les droits de la personnalité des auteurs ne sont pas respectés. Aux Etats-Unis, l'identité de l'"auteur" change chaque fois que le copyright est vendu. Les auteurs et réalisateurs de films américains prient par conséquent leurs confrères européens de les soutenir contre le gouvernement américain. Au nom de l'associations, nous sommes intervenus auprès de Ruth Dreifuss.

Des échanges et de premiers pas vers une coopération ont également eu lieu en Suisse, grâce à Franziska Reck et à la journée européenne "Jumping on the Island", à Pierre Agthe, de Focal, à propos du projet de la FERA dénommé MATIN, ou à Connie Voerster, du VIPER, au sujet du cybercinéma.

Début 1998, la FERA a centré ses activités contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Grâce au travail mené sans relâche, en particulier du côté français, le danger a pu être écarté à court terme. Mais la prochaine bataille est pour bientôt, cette fois dans le cadre

de l'OMC. Les Américains continuent de vouloir mettre sur le même plan des films et des "asperges vertes". Bien d'exportation, le cinéma est une marchandise comme une autre, disent-ils. La plupart des pays européens se battent en revanche pour donner au cinéma la reconnaissance d'un bien culturel. Ils ont ainsi réussi à obtenir, dans le dernier accord du GATT, qu'un statut d'exception culturelle soit accordé au cinéma, mais pour une période limitée. En définitive, l'enjeu porte sur la tentative américaine de mettre fin à la politique européenne de subventionnement et de soutien du cinéma européen, et de parvenir ainsi à contrôler entièrement le marché audiovisuel en Europe. A l'heure actuelle, les Américains font pression sur le gouvernement polonais pour qu'il renonce à toutes les mesures de protection mises en place en faveur du cinéma national. Deux chaînes américaines de télévision diffusent par exemple en Pologne, à partir de l'étranger, des programmes presque exclusivement américains, et contournent ainsi la directive européenne sur la télévision que la Pologne, candidate à l'adhésion à l'UE, s'était engagée à respecter. La FERA révèle de tels cas et lutte contre de telles pratiques.

Pour conclure, la bonne nouvelle: la Suisse peut à nouveau participer dès 1999 aux programmes de formation professionnelle et continue mis en place par MEDIA (information sur la participation et les dispositions spéciales auprès de Corinne Kuenzli, Mediadesk, Berne). Selon Marc Wehrli, les chances sont bonnes de voir la Suisse réintégrer l'ensemble du programme MEDIA, mais la date de ce retour est encore incertaine. (G.B.)

SSR

a) Contrats-types

En 1997, à la réunion des parties signataires du Pacte de l'audiovisuel, on nous avait donné l'assurance que tout serait en principe négociable dans ces contrats-types dont le contenu est en contradiction avec le Pacte. Cette promesse a plus ou moins été tenue. Dans quelques cas, la SSR se refuse toutefois sans raison apparente à accepter des propositions de modification auxquelles elle ne s'oppose pas en général. Il faut toutefois bien constater qu'il est en quelque sorte surprenant que la SSR, malgré sa volonté de principe d'adapter les contrats, ne juge pas nécessaire de présenter un contrat-type remanié. Pour justifier cette manière d'agir, il a été indiqué, à l'occasion de la deuxième

réunion des associations partenaires, que le Pacte en vigueur arrivait de toute façon à expiration à la fin de cette année. Il ne reste qu'à espérer que le département juridique de la SSR prendra effectivement le nouveau Pacte à négocier en 1999 pour base des futurs contrats-types.

b) Réunion du Pacte de l'audiovisuel

Avec un léger retard, la réunion des parties contractantes du Pacte, qui doit avoir lieu chaque année, a finalement eu lieu seulement le 18 janvier 1999 au siège central de la SSR à Berne, avec la participation de Marc Wehrli. La branche a estimé que la collaboration pratiquée dans le cadre du Pacte était globalement positive. Point négatif selon elle: les primes versées pour "Succès passage antenne" étaient à la baisse (davantage de diffusions alors que le volume des primes restait le même). Selon la SSR, ce problème doit faire l'objet des négociations du nouveau Pacte. La SSR a déjà laissé entendre qu'elle attendait des films encore plus capables d'attirer le public, ce qui ne laisse rien augurer de bon. Les représentants de la Télévision suisse romande préféreraient ensuite que la production de séries et de reportages magazine puisse être intégrée dans un futur Pacte. Compte tenu de la sélection laxiste aujourd'hui déjà pratiquée de temps en temps par la TSR, cela ne nous étonne pas outre-mesure. Il faudra toutefois s'opposer avec énergie à une telle prétention. Le Pacte ne doit pas être détourné de sa fonction pour devenir un fonds de soutien aux soap-operas ou autres brouets de cette farine.

En analysant la liste des coproductions du Pacte publiée par la SSR, on est surtout frappé de voir que les moyens investis dans des documentaires de télévision sont plus importants que ceux qui sont consacrés à des documentaires de cinéma. L'ARF a dénoncé cette situation et signalé que le Pacte prévoyait d'investir les 7 millions de francs prévus selon un rapport de 4,5 pour des productions de cinéma contre 2,5 pour des productions de télévision.

Pour elle, ce rapport devait aussi s'appliquer au domaine du documentaire. La SSR a catégoriquement rejeté une telle manière d'envisager les choses. A ses yeux, il convenait uniquement de distinguer la production cinématographique de la production télévisuelle, qu'il s'agisse de fictions ou de documentaires. De surcroît, a-t-elle ajouté, l'investissement avait dépassé 7 millions de francs, raison pour laquelle il fallait avoir les mains libres. Il semble nécessaire de mettre les choses bien au point à cet égard dans le prochain Pacte.

Il a été agréable à nos oreilles d'entendre Marc Wehrlin donner son approbation claire et nette aux pratiques de sélection des comités consultatifs. La SSR avait émis certaines critiques pour dénoncer le fait que les 2 millions de francs inscrits au budget pour des productions de télévision n'aient pas été entièrement utilisés. A ce sujet, Marc Wehrlin a fait remarquer que la SSR pratiquait malheureusement un encouragement trop peu axé sur des secteurs prioritaires et que la sélection n'était pas non plus toujours au-dessus de tout soupçon quant au contenu.

c) Utilisation des archives

Alors qu'il était encore courant il y a peu de pouvoir utiliser les archives de la SSR à des conditions tarifaires avantageuses ou même sans bourse délier si l'on disposait des contacts nécessaires - ce qui favorisait certains de manière injustifiée -, tout a changé avec la réorganisation structurelle de la SSR. Les archives sont par conséquent devenues un centre de frais. Pour une heure d'utilisation, la facture présentée aux collaborateurs de SF DRS se monte à 320 francs. Cela ne porte pas trop à conséquence, puisqu'on peut supposer que ces frais sont pris en considération dans les budgets des différents départements. Ces pratiques ont en revanche des effets absolument négatifs pour les documentaristes indépendants, qui devraient en plus payer un tarif horaire de 100 francs supérieur. Les recherches deviennent de ce fait extrêmement onéreuses. Dans le pire des cas, il n'est pas exclu qu'il faudrait se passer totalement de faire des recherches. Ce serait une absurdité, ce que la SSR devrait elle aussi reconnaître. L'ARF a pris la liberté d'évoquer également ce point lors de la réunion dont il a été question ci-dessus. Mais les représentants de la SSR n'ont pas voulu ouvrir de discussion à ce sujet et ont renvoyé au nouveau centre de frais "Archives". Des entretiens particuliers avec certains collaborateurs de SF DRS n'ont pas non plus abouti à des résultats. Personne ne s'estime compétent ou habilité à prendre une décision. Tous pensent néanmoins que cette façon de faire se justifie à cause du coût élevé de l'archivage. La SSR a pour mandat d'archiver ses productions. Ne serait-ce qu'en raison des taxes de concession, rien n'oblige à le faire de manière à couvrir les coûts et donc à des tarifs horaires prohibitifs pour les gens de l'extérieur. Notre proposition d'accepter au moins les documentaristes au même titre que des usagers effectuant des recherches scientifiques et de leur appliquer en conséquence un tarif inférieur a été - logiquement - rejetée.

Accords-cadres

a) Teleclub

La conclusion d'un nouvel accord-cadre avec Teleclub a traîné en longueur. Finalement, une entente a tout de même pu être trouvée. En vertu de cet accord, Teleclub AG se voit accorder beaucoup plus de compétence décisionnelle sur la manière d'aménager l'aide au cinéma prévue par la concession que ne lui en concédait l'ancien accord. Certes, 4% du chiffre d'affaires brut doivent toujours être investis dans l'aide au cinéma. Etant que la possibilité existe désormais de compter aussi les montants déboursés pour l'achat de films, la seule chose qui reste à espérer est que Teleclub AG continuera de participer à la réalisation et à la production au même niveau que précédemment. Les expériences faites par quelques membres de l'ARF n'incitent cependant pas à l'optimisme. Reste enfin à mentionner que Teleclub AG a suspendu son engagement financier dans Succès Cinéma.

b) Accord-cadre SAT.1

Enoncés le 25 février 1998, les Principes réglant la pratique du Conseil fédéral en matière d'octroi de concessions radio et télévision sont incontestablement le signe que la pratique d'attribution sera à l'avenir beaucoup plus libérale. Les critères qui y sont définis ont été appliqués pour la première fois lors de l'approbation des demandes de concession de

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

l'émetteur régional Tele 24 d'une part, de la fenêtre de programme SAT.1 d'autre part. C'est à Marc Wehrlin qu'on doit de retrouver dans la concession de SAT.1 d'une part que cette entreprise doit investir 3% de son chiffre d'affaires brut dans l'encouragement cinématographique et d'autre part qu'elle est tenue d'externaliser la production jusqu'à un certain point. Ces points devaient être concrétisés dans un accord-cadre entre la société anonyme SAT.1 (Suisse) et la branche cinématographique helvétique. Une querelle, qui a divisé la branche du cinéma et mis à mal ses relations avec Marc Wehrlin, a finalement éclaté au sujet de cet accord ou plus exactement de la répartition de la taxe de 2%.

Dès le début, Marc Wehrlin a été d'avis que la taxe de 2% devait revenir à Succès Cinéma, pour renforcer ce dispositif d'aide ou combler le trou financier laissé par le départ de Teleclub AG. La SFP a proposé de son côté de verser au moins la moitié de cette manne dans le Fonds de production télévisuelle S.A.R.L. Comme le représentant de l'ARF avait donné son accord de principe à cette manière de procéder lors d'une réunion convoquée tout exprès par Cinésuisse, l'ARF est revenue sur le sujet le lendemain pour mettre les choses au point, déclarant qu'elle n'accepterait que le versement intégral de cette manne à Succès Cinéma. A notre humble avis, il ne convenait pas, en termes de politique culturelle, de reverser directement dans des productions télévisuelles de l'argent découlant de concessions de télévision. Il fallait avant tout soutenir le cinéma pour grand écran, première victime de la télévision. C'est ce que permettait d'atteindre Succès Cinéma. De plus, on pouvait craindre que les émetteurs privés ne veuillent un jour plus ou moins lointain avoir le droit de dire quels films seraient soutenus par le Fonds de production télévisuelle S.A.R.L. Là-dessus, la SFP a menacé à plusieurs reprises de conclure l'accord sans l'ARF. Les tentatives de médiation de l'ASITIS ont échoué. Notre proposition de faire participer aux discussions Marc Wehrlin, lequel maintenait aussi que l'argent devait aller à Succès Cinéma, a été rejetée au motif que l'OFC ne faisait pas partie de la branche cinématographique. Au bout du compte, l'accord avec SAT.1 AG (Suisse) a été signé à la fin de l'année par cinq autres associations professionnelles et soumis au Département compétent pour approbation. L'ARF a réagi immédiatement et fait savoir notamment que l'accord devait être considéré comme nul. La concession mentionnait clairement que l'accord-cadre devait être conclu avec l'économie cinématographique suisse. L'ARF était indubitablement l'une des principales associations de l'économie cinématographique autochtone, c'est pourquoi il n'était pas possible de ne pas nous inclure parmi les parties contractantes. Marc Wehrlin s'est lui aussi rallié à ce point de vue. L'affaire n'est pas encore tranchée. Vu les expériences passées, il est toutefois évident qu'il est indiqué d'exclure la question de l'utilisation de taxes de concession du champ réglé par l'accord-cadre considéré. L'utilisation des taxes a une énorme importance du point de vue de la politique culturelle. Raison de plus pour remettre la décision à ce sujet en des mains responsables. La totalité des associations professionnelles ne remplit pas cette condition. Lors d'une réunion avec des représentants de SAT.1, il est du reste apparu que l'offre de verser les taxes dans le Fonds de production télévisuelle S.A.R.L. avait déjà - ce qui est parfaitement compréhensible du point de vue entrepreneurial - suscité les convoitises de cet émetteur privé.

c) Star TV

Dans l'accord-cadre conclu avec Star TV AG, ce diffuseur a été tenu de fournir une large information sur l'activité et l'actualité cinématographiques en Suisse (productions en cours, évolution de la politique cinématographique, etc.) et d'y consacrer 4% de ses charges totales d'exploitation.

Pro Helvetia

Le 1er janvier 1998, Mathias Knauer a repris la présidence du groupe "Réseaux" du conseil de fondation et siège ainsi également au comité directeur. A Soleure, Pro Helvetia a donné des informations sur les nouvelles directives valables pour l'activité cinématographique (ce document a été envoyé à nos membres).

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

Le travail n'a pas subi de changements notables à cause de ce nouvel environnement, mais il est maintenant possible de mener aussi une action en dehors des traditionnelles semaines du cinéma suisse - mais cette possibilité a été peu utilisée jusqu'ici.

En 1998, une des priorités dans l'activité générale de la fondation a naturellement été la Foire du livre de Francfort - dans le domaine du cinéma, un programme en sept volets a été mis sur pied en collaboration avec le Filmmuseum de Francfort, comportant notamment des programmes composés de films réalisés par des élèves d'écoles de cinéma et de films de la relève, ainsi que deux rétrospectives consacrées à Alexander J. Seiler et Fredi M. Murer.

Malheureusement, exception faite d'un petit projet des Genevois de "Spoutnik", les projets entrant dans le cadre des échanges helvético-helvétiques sont loin d'être légion: cela tient sans doute au fait que les salles qui pourraient par exemple accueillir en Suisse alémanique des films romands sont elles-mêmes en crise.

Pour le reste, dans les autres domaines bénéficiant d'un soutien, un certain nombre de contributions aux frais de déplacement ont de nouveau été versées pour permettre à des réalisateurs et réalisatrices d'accompagner leurs films à des festivals de l'étranger; dans le cadre des programmes destinés à l'Europe orientale, le voyage et le séjour à Soleure, Nyon et Locarno de professionnels de l'audiovisuel et du cinéma ont été financés par Pro Helvetia.

En collaboration avec le Centre du cinéma et l'Office fédéral de la culture, Pro Helvetia a préparé à titre expérimental la manifestation "Voisin, Voisines", qui se déroule à Paris fin mars 1999. (M.K)

Suissimage

a) Comité

Les réalisateurs de films (scénaristes et metteurs en scène) sont représentés au comité de Suissimage par Rolf Lyssy, Georg Radanowicz, Jacqueline Surchat, Daniel Calderon et Marian Amstutz. L'année dernière a été marquée par la procédure de médiation entre Suissimage et la SSA. Bien que la proposition d'arrangement faite par le médiateur, le professeur Joseph Voyame, ait exigé des concessions substantielles des deux parties, les comités des deux sociétés de gestion ont admis qu'une étroite collaboration était préférable aux affrontements qui ont opposé les deux sociétés pendant des années. Le 11 novembre 1998, Suissimage et la SSA ont donc signé un accord de collaboration. Aux termes de ce document, Suissimage demeure la seule société en possession d'une autorisation de gérer les droits d'auteur dans le domaine audiovisuel. Mais, par voie contractuelle, Suissimage accorde à la SSA le mandat exclusif pour la gestion des droits secondaires des auteurs de toutes les oeuvres francophones. Par ailleurs, la SSA assure pour les membres de Suissimage la perception des droits de diffusion en Suisse romande et dans les pays francophones.

La collaboration convenue ne permettra malheureusement pas de réaliser d'économies véritables sur le plan administratif. Le passage d'une situation de concurrence infructueuse à une saine collaboration a toutefois déjà des effets positifs.

Pour les auteurs, bien qu'ils doivent opter pour une société qui gère tous leurs droits, l'essentiel est qu'ils sont lotis à la même enseigne, quelle que soit la société dont ils font partie.

Pour nos membres, ce qui est important est que l'ARF a joué un rôle fondamental dans la création et l'organisation de Suissimage et peut défendre directement les intérêts des auteurs, puisqu'elle siège au comité et aux conseils de fondation du fonds de solidarité et du fonds culturel.

b) Fonds de solidarité

En 1998, le fonds de solidarité a versé des rentes à 26 auteurs, pour un montant total de 155'544 francs. Au titre de contributions LPP, un montant de 196'931.35 francs est allé à 67 sociétés de production et de distribution, soit sur les comptes vieillesse de 143 collaborateurs et collaboratrices de ces sociétés. Des aides d'un montant total de 168'380.80 francs ont pu être versées à 23 personnes en situation précaire.

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

L'assemblée générale de Suissimage a pris cette année une décision importante pour garantir le versement des rentes dans le futur. Elle a complété les statuts en y ajoutant une disposition selon laquelle la répartition de la contribution de 10% pour le fonds culturel et le fonds de solidarité en fonction des besoins financiers du fonds de solidarité devait toujours se faire de façon que les prestations de vieillesse (rentes pour les personnes physiques et contributions LPP pour les personnes morales) ainsi que prestations de soutien accordées en cas de difficultés sociales soient assurées à long terme.

Les auteurs sont représentés au fonds de solidarité par Georg Radanowicz et Marian Amstutz. (M.A.)

c) Commission culturelle

L'année s'est déroulée sous le signe des affaires ordinaires liées à l'avance sur recettes remboursable et au taux de 10%. Cela étant, la convention entre la SSA et Suissimage a aussi des répercussions sur le fonds culturel. A moyen terme, les fonds des deux sociétés doivent fusionner. La commission culturelle a été invitée à mettre en chantier un projet et à chercher le contact avec la SSA. A l'heure actuelle, aucune conception concrète n'a été présentée. (F.T.)

Swissperform

Aux réunions du groupe spécialisé des producteurs de l'audiovisuel, où l'ARF est représentée par Kaspar Kasics, les questions abordées ont surtout eu trait au règlement de répartition: déclarations entrant en collision, déclarations multiples, cotation des genres (en particulier traitement des "autres genres" et renforcement du poids des catégories d'oeuvres films de cinéma et de télévision dans la redevance sur les cassettes vierges), déséquilibre des paiements Suisse-étranger, fonds de réserve pour décomptes complémentaires, contrats avec les sociétés de gestion étrangères, minimum à payer. Pour les nombreux montants inférieurs à 50 francs, les charges administratives sont plus importantes que la somme à payer. C'est pourquoi tous les montants inférieurs à 50 francs seront attribués au fonds de l'audiovisuel. Pour lutter contre la piraterie dans le domaine de la vidéo, le groupe spécialisé a, à la demande de l'IFPI, décidé de verser 5000 francs. (K.K.)

Memoriav

L'ARF est devenue membre de Memoriav par décision de l'assemblée générale d'avril 1998. Memoriav est une association vouée à la conservation du patrimoine audiovisuel de la Suisse. Les films, les bandes vidéo, les photos et les supports son témoignent de l'histoire du pays. De nombreux documents audiovisuels sont altérés et perdus, parce qu'ils n'ont pas été jugés dignes d'être conservés. Memoriav s'engage à en stocker certains dans de meilleures conditions et à les rendre accessibles - donc à les restaurer. L'ARF occupe un siège au sein du groupe de travail "critères de sélection", créé en 1998 et qui a consacré sa première réunion, en décembre, à un débat sur les critères de choix des oeuvres à conserver. La question ne concerne pas seulement les oeuvres entreposées aux archives mais également celles qui seront créées et ensuite archivées. (W.Z.)

Suisseculture

En juillet 1998, le bureau de contact de Suisseculture pour les questions sociales, installé après les Rencontres de Gwatt, a pu entamer son activité. Le poste est occupé par Marianne Fabrin et offrira aussi ses services à des membres individuels lorsque les différentes associations sont incapables de fournir elles-mêmes les conseils appropriés.

L'atelier de discussion qui s'est tenu au château de Gerzensee en 1997 avec la participation de la SSR s'est achevé pratiquement sans le moindre résultat. Il a vaguement été décidé qu'il fallait mettre en place une recherche d'audience axée sur la qualité (plutôt que les taux d'écoute), afin d'améliorer la légitimité des émissions culturelles. Aucun procès-verbal n'a été rédigé, et aucune conclusion tirée des discussions. - Une seconde rencontre est prévue en 1999, mais le comité de Suisseculture juge qu'elle n'est indiquée que si des questions

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

concrètes y sont examinées et si des conséquences pratiques pour le programme semblent possibles.

Les contacts avec la direction d'Expo.01 semblaient déjà rompus lorsque, en décembre, Jacqueline Fendt et Käthe Walser (de la direction artistique) se sont annoncées de manière inattendue pour une entrevue au début de la semaine où P. Rist puis K. Walser ont annoncé leurs démissions. Mis à part la question des dispositions qui permettraient aux arts d'être impliqués précocement dans la réalisation, l'entretien a porté sur un contrat extrêmement discutable dans la mesure où il obligerait les auteurs de projets à céder beaucoup de leurs droits de manière irresponsable. Après les changements survenus à la direction artistique, l'assemblée des membres devra décider si nous voulons, bien tardivement, entreprendre un nouvel essai. (M.K.)

Visions du Réel - Nyon

Quand la nouvelle que la section "Plateau suisse" allait être supprimée au Festival de Nyon Visions du Réel a été connue, l'ARF a pris contact avec son directeur et l'a invité à une séance du comité. Jean Perret y a exposé les raisons de cette restructuration. Ces dernières années, le nombre de cinéastes désireux de présenter leurs films dans la section "Plateau suisse" n'avait cessé de diminuer, car cette section avait été considérée comme une sorte de voie de garage. Résultat, il avait même été finalement impossible de trouver assez de films pour cette section. On s'était donc résolu à l'abolir et à répartir les films suisses dans les autres sections. Ce changement ne semble pas avoir nui à la présence du cinéma suisse, comme le montrent les chiffres de l'an passé. Sur 80 oeuvres présentées, douze provenaient de Suisse, dont quatre étaient à l'affiche de la compétition internationale. Par rapport à 1997, ce résultat traduit même une légère croissance. Cela démontre en particulier le niveau de qualité où se situent les documentaires helvétiques.

Club des Cinq - 2e Fête des Arts

Outre ses activités répétitives (par exemple la fondation Kiwanis), le Club des Cinq s'est surtout occupé du projet d'organiser une 2e Fête des Arts, à fin août de l'an 2000. L'Association des musiciens suisses a été créée à St-Moritz voici cent ans. Cet anniversaire est le prétexte pour placer la musique et les autres disciplines artistiques au centre d'une fête de plusieurs jours prévue en Haute-Engadine. Le secteur du cinéma y sera représenté par deux créations originales (centrées sur la musique ou l'Engadine). Au surplus, une rétrospective devrait présenter des films dans lesquels la musique joue un rôle essentiel. L'appel à propositions à ce sujet a été remis aux membres de l'ARF à l'automne. Les éliminatoires internes ont déjà eu lieu. Un grand jury, composé de représentant(e)s de tous les arts, arrêtera le choix définitif. La manifestation est prise en charge par une association créée en janvier 1998. Parmi les membres fondateurs, il y a l'association "Ferienregion Oberengadin" et toutes les associations membres du Club des Cinq.

Fondation Kiwanis - Bourses CULTURA

La fondation Kiwanis Suisse-Liechtenstein a alloué pour la deuxième fois un montant de 30'000 francs au projet CULTURA, mis en place avec la participation des associations du Club des Cinq. Conformément aux statuts, ce sont à nouveau des "artistes et créateurs socialement défavorisés de 35 ans et plus" qui ont été soutenus par des bourses ou des prix. Au total, 80 requérant(e)s, dont 5 membres de l'ARF, ont sollicité une aide. Le jury fort de 5 personnes (un membre par association) et les deux représentants du conseil de fondation ont siégé début mars à Zurich. Au cours de la procédure d'élimination par étapes, toute sorte de critères ont été discutés. La priorité est reconnue à la qualité des projets présentés et à l'importance que la contribution Kiwanis aurait pour la réalisation desdits projets; mais la situation sociale du requérant et, dans une moindre mesure, l'appartenance à une association ont aussi été évoquées (sur la durée, la fondation Kiwanis voudrait tenir compte équitablement de toutes les associations).

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

Après quoi, le jury (qui peut redéfinir chaque année la nature et le montant des prix) a décidé de ne pas attribuer de prix principal mais de diviser le montant à disposition en deux bourses relativement importantes et deux bourses de moindre importance: Danielle Giuliani (ARF), Aldo Bachmayer (SPSAS), ainsi que Markus Eichenberger (AMS) et Bernadette Richard (SSE) ont été proposés à l'unanimité et ont pu recevoir leurs bourses à Morges le 2 mai.

L'appel à projet pour CULTURA III/1999 a eu lieu à l'automne 1998 et la somme à disposition se montera de nouveau à 30'000 francs. (Chr.Sche)

Fondation Elisabeth Forberg

a) Aide d'urgence

En 1998 comme les années précédentes, la fondation Elisabeth-Forberg a pu verser une aide d'urgence à des artistes se trouvant dans une situation de grande détresse personnelle. Au total, 165'000 francs ont été versés à 31 personnes.

Les demandes peuvent être déposées en tout temps, par écrit, à l'adresse suivante: case postale 6001, 3001 Berne.

b) Séjours d'études

Après la mise au concours, 7 artistes ont reçu des subsides pour effectuer un séjour d'études à l'étranger ou dans une autre aire linguistique, pour y mener à bien un projet.

Oliver M. Meyer et Hercli Bundi (réalisateurs) chacun Fr. 5'000.-

Marie Vieli et Bruno Gasser (plasticiens) chacun Fr. 5'000.-

Werner Bucher et Max Dohner (écrivains) chacun Fr. 5'000.-

Jean-Jacques Dünki (compositeur) Fr.10'000.-

En 1999, la fondation Elisabeth-Forberg s'abstiendra de lancer un appel à projets pour des séjours d'études à l'étranger, car elle travaille elle-même à la réalisation de son propre projet (une résidence-atelier à l'étranger).

c) Couverture sociale des artistes

La fondation Elisabeth-Forberg s'est beaucoup engagée dans la discussion sur l'étude, commandée par l'Office fédéral de la culture, au sujet de la protection sociale des artistes. De nouvelles voies semblent s'ouvrir, qui permettront d'élargir le réseau des programmes d'aide.

La fondation Elisabeth-Forberg s'investira aussi pour chercher, par delà l'aide d'urgence aux situations de détresse aiguë, des solutions structurellement durables capables d'améliorer la protection sociale des artistes. (M.A.)

Aide aux créateurs dans le besoin en Suisse

Au printemps 1998, l'OFC et Suisseculture ont décidé de faire réaliser une étude pour établir l'inventaire des possibilités de soutien aux artistes en proie à des situations de détresse (Confédération, cantons, fondations, associations, etc.). Un rapport intermédiaire a été publié en automne 1998 et discuté à Berne. Comme on pouvait s'y attendre, il a fallu constater l'urgence d'une action concrète. Il est apparu que les institutions culturelles d'aide avaient elles-mêmes besoin d'un secours d'urgence afin de pouvoir continuer à remplir leurs missions. A moyen terme, la création d'une fondation nationale est proposée comme un moyen possible d'assurer la protection sociale. A long terme, il faut oeuvrer pour que les artistes indépendants puissent eux aussi profiter des prestations des grandes institutions d'assurance fédérales (AVS, AI, LPP, etc.). Même si l'on peut dire que les cinéastes sont encore relativement bien protégés par rapport à d'autres catégories de créateurs, cette question nous touche directement. En janvier 1999, deux groupes de travail chargés de ces problèmes ont été institués par l'OFC. L'ARF n'y est pas représentée pour le moment, mais il convient d'y remédier.

Subventions versées aux organisations culturelles

Après diverses auditions et consultations (nous en avons parlé dans notre rapport d'activité 1997), l'Office fédéral de la culture a adopté en 1998 les nouvelles directives sur l'utilisation du crédit destiné à soutenir certaines organisations culturelles. Ces directives ont été approuvées par le DFI et sont entrées en vigueur le 1er janvier 1999. Notre engagement dans cette procédure (Kaspar Kasics et Marian Amstutz) a porté ses fruits, nos suggestions et nos objections ont toutes été prises en considération. Le règlement fixe des priorités en définissant plus exactement les organisations qui ont droit à un soutien. Les ressources disponibles seront concentrées d'une part sur des organisations de professionnels de la culture et d'autre part sur des organisations de bénévoles de la culture. Les organisations dont le but est dirigé essentiellement sur les écoles, sur la formation ou la science ne seront plus soutenues. Cette concentration sur les organisations culturelles impliquera une augmentation des subventions versées à notre association. Provisoirement et sans engagement de sa part, l'OFC a parlé d'une subvention annuelle de 170'000 francs pour notre association à partir de 1999. En 1998 déjà, nous avons été l'une des rares associations à ne pas devoir nous accommoder d'une réduction de subventions, mais, qui plus est, à bénéficier d'une augmentation, les subventions ayant passé à 135'000 francs. (M.A.)

Centre suisse du cinéma

1998 est l'an 2 de la mise en oeuvre du changement structurel et du travail selon les nouveaux schémas. Les innovations introduites à l'enseigne du partenariat et de la prestation de services dans le domaine de l'exploitation des films sont maintenant rodées et ont été généralement bien accueillies.

a) *Changement à la direction*

Point important cette année: la décision de Kathrin Müller de quitter ses fonctions de directrice le 1er août 1998. Les membres du comité ont dû effectuer un gros travail pour lui trouver un successeur aussi valable. Des entretiens d'embauche poussés ont eu lieu et finalement on s'est décidé pour Micha Schiwow, qui a pris ses nouvelles fonctions le 1er août 1998. Ayant été mis au courant par Kathrin Müller et eu des entretiens avec le comité, le nouveau directeur s'est familiarisé avec sa tâche dans les plus brefs délais. Son style méticuleux et ses compétences cinématographiques lui ont valu l'estime de nos membres et de beaucoup d'autres.

b) *Swiss Screenings*

Durant l'année 1998, une agréable collaboration s'est de nouveau instaurée entre l'ARF et le Centre du cinéma (CSC). Les Swiss Screenings ont eu lieu au Festival international du film de Locarno pour la seconde fois. Treize longs métrages et un programme de courts métrages étaient à l'affiche. Cette année aussi, le CSC a jugé que les Swiss Screenings avaient atteint leur objectif, même si l'intérêt des visiteurs du marché a beaucoup fluctué au gré des films.

c) *Ciné-Bulletin - Blow-up*

Le comité a été occupé durant toute l'année par les avatars de la nouvelle revue cinématographique baptisée "Blow-up/Cinébulletin". Remontons à la préhistoire: c'est en 1997 que Walter Ruggle a profité du changement de rédacteur responsable de Ciné-Bulletin pour proposer la fusion de Ciné-Bulletin et du périodique Filmbulletin. La nouvelle publication devait paraître au rythme de 10 à 12 numéros par an et informer assidûment sur le cinéma indépendant. A la demande des abonnés, une brochure contenant exclusivement des informations professionnelles devait être encartée dans le bulletin. L'ARF a donné son accord de principe pour que l'étude de ce projet soit poursuivie.

Après l'échec de la collaboration avec Filmbulletin survenu en début d'année, la collectivité responsable a décidé de suivre une proposition de Walter Ruggle et de Françoise Deriaz et de lancer son propre périodique sous le nom de "Blow-up". Le CSC a reçu mandat de jouer les accoucheuses de la fondation envisagée (baptisée par anticipation

"Cinécommunication"), censée assumer la fonction d'éditeur. Le comité était contraint de participer à la discussion sur les statuts et de se mettre en quête de membres pour le conseil de fondation. En passant, le CSC voulait à tout prix garantir la parution de Ciné-Bulletin. Christian Iseli, représentant des réalisateurs et des auteurs, a occupé un siège au conseil de fondation. A la fin de l'année, il est apparu évident que les ressources financières ne suffiraient pas pour publier une revue cinématographique propre. Le nouveau conseil de fondation et Zoom ont décidé de mener des pourparlers en vue d'une fusion. Cette démarche était inacceptable pour Walter Ruggie et c'est la raison pour laquelle il a suspendu ses activités dans le cadre de ce projet.

Il est clair pour tout le monde que cette histoire n'a pas encore trouvé son dénouement et nous occupera au moins encore pendant le premier semestre 1999. Grâce au CSC, la parution de Ciné-Bulletin est garantie.

d) Prix du cinéma suisse

Le comité du Centre suisse du cinéma s'est penché durant toute l'année sur le prix du cinéma suisse. Compte tenu des mauvaises expériences faites l'année précédente, les statuts ont été revus. Désormais, cinq films sont nominés pour chacune des catégories, en concertation avec et sur proposition des six organisations de patronage. Le jury n'intervient qu'ensuite, pour désigner, parmi les cinq films nominés, les gagnants dans chacune des catégories. Les institutions de patronage ont chacune le droit de désigner un membre du jury. Le Centre du cinéma a choisi Stefan Schwieter. Tous les films sortis en 1998 pouvaient être candidats. De plus, le Centre du cinéma était responsable, en collaboration avec la SSR, de la nouvelle organisation de la soirée elle-même. Le comité a suivi d'un oeil critique le travail efficace et de qualité fourni par la direction et ses collaboratrices. (Ch.Sch.)

AMI – Accord multilatéral sur l'investissement

Au début de l'année, des articles parus dans la presse française ont tiré brutalement les professionnels helvétiques de la culture de leur somnolence. On pouvait y lire que les pourparlers au sujet de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) touchaient à leur fin. Le but de cet accord négocié dans le cadre de l'OCDE était de ne pas discriminer les investisseurs étrangers. Sur le territoire des Etats signataires, les investisseurs étrangers devaient obtenir le même traitement et la même protection que les investisseurs nationaux. L'application rigoureuse de ce principe ne représentait pas seulement une grande menace pour notre droit d'auteur et notre législation sur le cinéma, mais aussi pour l'ensemble de notre encouragement au cinéma. C'est ainsi que les majors américaines auraient eu la possibilité de profiter des aides allouées au cinéma par la Suisse.

L'ARF a immédiatement pris contact avec nos collègues français, pour obtenir des informations plus précises, et elle a convenu de la suite des opérations avec Suisseculture et le Club des Cinq. Du côté de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), en charge du dossier en Suisse, l'ARF a appris que la Suisse allait demander, possibilité offerte par l'accord, une exception pour son territoire dans le domaine cinématographique et du droit d'auteur. Selon l'OFAEE, demander, à l'instar de la délégation française, une exception culturelle générale n'était pas réaliste étant donné les oppositions américaines. Dans deux courriers adressés à la conseillère fédérale Dreifuss et à l'ambassadeur Marino Baldi, l'ARF a fait part de ses sérieuses préoccupations et a invité la délégation suisse à se rallier aux positions françaises. Le 12 mai, une audition a eu lieu au sujet de l'AMI dans le cadre d'une réunion de la commission de politique étrangère du Conseil national. Après s'être concertée avec Suisseculture, l'ARF n'y a pas seulement défendu le point de vue de la branche cinématographique mais de tous les créateurs. A cette occasion, Jon Peider Arquint s'est clairement prononcé une fois de plus en faveur de l'adoption d'une exception culturelle générale. La reprise des pourparlers relatifs à l'AMI s'est fait attendre durant toute l'année. Finalement, les négociations ont été interrompues sans aucun résultat. Dans ce contexte, il convient toutefois de signaler que la prochaine attaque américaine contre nos mécanismes d'aide au cinéma et contre le système de droit d'auteur en vigueur sur le vieux continent est

d'ores et déjà programmée. Ce n'est qu'une question de temps. La prochaine ronde de négociations à l'OMC est pour bientôt.

Présence du cinéma suisse à l'étranger

La présence du cinéma suisse au plan international n'a pas qu'une portée culturelle fondamentale, elle peut aussi avoir des effets bénéfiques sur de futures coproductions. A cet égard, l'ARF a mené une politique à deux niveaux. D'une part, Gabrielle Baur a entrepris des préparatifs pour organiser à Paris et pour la seconde fois, à l'automne 1999 ou au printemps 2000 au plus tard, une manifestation à l'enseigne de "Nouvelles tendances du cinéma suisse". Comme lors de la première, qui s'est déroulée avec succès en 1997, il s'agit à nouveau de collaborer étroitement avec Pro Helvetia. D'autre part, François Kohler a élaboré un projet qui avait initialement pour but un échange de films entre la Suisse et la France. En organisant des projections spéciales, des films suisses devaient trouver plus facilement un distributeur en France et des films français un distributeur en Suisse. A l'issue de discussions avec Pro Helvetia et le Centre suisse du cinéma, le projet a été modifié en ce sens que seuls des films suisses seront présentés en France. Fin février ou début mars 1999, une salle parisienne fréquentée par des cinéphiles passera un programme de 10 à 14 films suisses récents (fictions et documentaires). Par le biais de séances spéciales destinées à la presse, aux distributeurs et aux exploitants, la recherche d'un distributeur doit alors être rendue plus facile. L'ensemble du programme pourrait être présenté dans d'autres villes françaises. L'ARF travaille en l'occurrence en partenariat avec Pro Helvetia et le Centre suisse du cinéma. Comme ces deux dernières institutions supportent le financement, il n'a malheureusement pas été possible de faire participer à la programmation un autre membre de l'ARF. Si le projet est couronné de succès, d'autres initiatives semblables pourraient être envisagées dans d'autres pays.

Politique internationale de l'audiovisuel

La rencontre annulée en 1997 avec les comités et des membres de l'association allemande des réalisateurs de télévision et de cinéma a finalement eu lieu en janvier 1999, à l'occasion de l'assemblée des membres de l'association soeur d'outre-Rhin. Y étaient également conviés des confrères et consoeurs des associations autrichiennes groupant des réalisateurs de télévision et de cinéma. Les invités étaient des représentants de la "Directors Guild of Canada". Il s'agissait de faire connaissance et d'échanger nos vues sur les bases juridiques, les structures et les méthodes de travail des associations. Les soucis des professionnels du cinéma et de la télévision appartenant à l'aire linguistique germanophone sont très semblables, pour ne pas dire identiques: droit d'auteur, contrats de travail, "final cut", "buy out". La politique de l'audiovisuel a cessé d'être confinée dans les frontières nationales, la coopération transfrontière est devenue indispensable. Il a été décidé de renforcer ces échanges d'informations et d'agir de concert. (W.Z.)

Réseau international d'informations

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ) s'est adressée à l'ARF en automne 1998 et lui a signalé la rencontre internationale qui devait se tenir à Paris le 6 novembre. Des représentants de l'ARF, de la FERA, et des associations de réalisateurs et réalisatrices de France, de Belgique et du Canada y ont finalement participé. Alors qu'il était initialement prévu de constituer une association faîtière internationale, cette idée a vite été abandonnée au profit d'un regroupement sous la forme d'un réseau d'informations. Les associations affiliées doivent communiquer entre elles de manière simple via Internet et coordonner ainsi leurs actions. Le premier dossier prioritaire est l'échange d'informations sur le degré d'avancement des accords internationaux concernant l'audiovisuel et la souveraineté des Etats en matière de culture. Par ailleurs, des démarches seront entreprises pour permettre aux cinéastes travaillant à l'étranger de solliciter les services de l'association autochtone des réalisateurs. La forme non bureaucratique de ce regroupement et les objectifs visés semblent pouvoir emporter l'adhésion. L'importance de la collecte

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

d'informations et de la coordination internationale est apparue en particulier à l'occasion des négociations sur l'AMI.

Location Switzerland

Le groupe de travail institué par Cinésuisse à l'enseigne de "Location Switzerland", où siège l'ARF, a, sur proposition de l'association compétente des SFVP, décidé de renoncer à publier un document imprimé vantant la Suisse comme site de production cinématographique. A la place, il est prévu de s'installer sur Internet en trois langues. Les bailleurs de fonds (Suissimage et Swissperform) ont accepté ce changement de projet.

Internet/Filmnet

Depuis cette année, nous avons accès directement à nos s dans "filmnet". Cela nous permet de les mettre à jour à tout moment. Par ailleurs, quelques-un(e)s de nos membres ont déjà saisi l'occasion d'installer leur biographie et leur filmographie dans la liste des membres qui s'y trouve. Brigitte Wicki, qui gère l'Internet, se fait un plaisir d'accueillir d'autres filmographies.

Conseils juridiques pour les membres

En 1998 comme les années précédentes, les conseils juridiques fournis gracieusement par le secrétaire général ont été sollicités à plusieurs reprises. Il s'est avéré une fois encore qu'il valait mieux prévenir (c'est-à-dire présenter assez tôt un projet de contrat) que guérir (i.e. corriger après coup un arrangement défavorable). Mais ce service n'est toujours pas assez utilisé. Les conseils juridiques du secrétariat général se bornent aux premières démarches et investigations. Si un procès se révèle inévitable, il sied de faire appel à un avocat. Rappelons ici que l'association accorde la protection juridique jusqu'à concurrence de 2000 francs pour des conflits d'intérêt général.

Carte de libre entrée

Comme l'établissement de la carte de libre entrée par Procinéma donne lieu régulièrement à des récriminations, surtout en ce qui concerne l'envoi de la carte dans les délais, nous avons décidé de procéder à un changement en 1998. La demande et le paiement de la carte (le prix étant toujours fixé à 450 francs) ont cette fois-ci transité par Brigitte Wicki, du secrétariat administratif: le 4 janvier 1999, la majeure partie des cartes demandées pouvaient déjà être transmises à leurs heureux propriétaires. Nous allons conserver ce système.

Finances de l'ARF

L'Office fédéral de la culture a alloué pour 1998 une subvention de 135'000 francs à notre association au titre du crédit destiné au soutien des organisations culturelles. Nous avons au surplus reçu de Swissperform une somme de 17'614.45 francs au titre de la redevance sur les cassettes vierges. Mais notre plus grande surprise aura été de recevoir en décembre, de Suissimage, une indemnité forfaitaire de 61'360.40 francs pour les droits d'auteur sur des téléspots, alors que nous n'escomptions pas - et espérons encore moins - recevoir un montant de cette importance.

Notre budget avait déjà en grande partie retrouvé son équilibre l'année précédente. Cette fois-ci, grâce à ces versements, notre association est, après tant d'années, en mesure de passer à nouveau une certaine somme aux provisions et d'effectuer un versement dans notre fonds de protection juridique. Les temps semblent révolus où notre budget bouclait avec un déficit. Nous pourrions à présent sans "mauvaise conscience" nous lancer dans un projet de grande envergure.

Remerciements

Last but not least - je voudrais ici - c'est toujours un plaisir - remercier tous ceux et toutes celles dont les noms n'ont pas encore été cités dans le rapport d'activité. Il s'agit en particulier de tous les membres du comité et les membres des différents organes et autres commissions, qui ont, par leur travail, pris une part active à la vie de l'association. Puis,

ARF/FDS: Rapport d'activité 1998

comme chaque année, de Brigitte Wicki, à qui on peut faire toute confiance pour agir en coulisse, à toute heure du jour et de la nuit, au service de l'association. Comme elle travaille depuis longtemps pour l'ARF, elle sait mieux que personne à quel point le volume des tâches a augmenté. Notre traducteur Frédéric Terrier a lui aussi droit à un grand merci pour la rapidité et la compétence avec lesquelles il s'acquitte des mandats presque impossibles qu'il reçoit. Nos remerciements vont tout autant à notre talentueux interprète Patrick Maday, dont la présence à nos assemblées générales est toujours un enrichissement.

En guise de conclusion

A la fin de l'année, nous avons, à notre grand effroi, reçu la démission totalement inattendue de notre secrétaire général Jon Peider Arquint. Il avait reçu une offre très intéressante pour travailler dans une étude d'avocats et exercera désormais son métier d'avocat à St-Moritz.

Nous avons appris à apprécier énormément Jon Peider et son style souverain et circonspect. Comme nous estimons qu'il a fort bien représenté l'ARF, sur le plan intérieur et sur le plan extérieur, dans le paysage politico-culturel, nous avons tenté de ne pas le perdre tout à fait. Par chance, nous n'avons pas dû déployer trop de rhétorique pour le convaincre et il a accepté de mettre à disposition de l'ARF 30% de son activité juridique.

Le partage en deux du secrétariat général a déjà été discuté à l'ARF à quelques reprises dans le passé. Tenant compte de ce partage, nous avons rédigé une annonce et défini un taux d'occupation de 70% pour le secrétariat général. Parmi les 90 dossiers de candidature reçus, nous avons trouvé la candidate appropriée, dont l'élection sera proposée à l'assemblée générale du 8 mai 1999 (K.K.)

ASSOCIATION SUISSE DES REALISATRICES ET REALISATEURS DE FILMS

Jon Peider Arquint, secrétaire général ad interim

St-Moritz/Hinwil, le 31 mars 1999